

ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input checked="" type="checkbox"/> fonctionnement global	<input type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input checked="" type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
Direction/Service
- Conseil départemental**
Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** **CACL**
Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Réseau d'Acteurs Guyanais pour une Insertion Réussie

Sigle de l'association : RéAGIR..... Site web:

1.2 Numéro Siret : 18 | 3 | 0 | 7 | 6 | 9 | 2 | 8 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W | 9 | C | 1 | 0 | 0 | 4 | 1 | 3 | 9 |
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 23 boulevard de la République

Code postal : ..9...7...3...0...0.. Commune : Cayenne

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) :

Code postal : Commune :

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : STEPHENSON Prénom : Keïta

Fonction : Président

Téléphone : Courriel : keitastephenson@gmail.com

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DOLOR Prénom : Gilles

Fonction : Directeur

Téléphone : ..0.6.9.4.2.7.5.5.1.7. Courriel : g.dolor@e2cguyane.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*)

Réseau national des écoles de la deuxième chance.....
.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?
.....
.....

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	4
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	
Nombre total de salariés :	9
dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	9
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	

5. Budget¹ de l'association

Année 2021 ou exercice du 01/01/21..... au 31/12/21.....

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	25 450	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	15 450	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	10 000	74 - Subventions d'exploitation²	638 342
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	29 817	ETAT D GCOPOP	200 000
Locations		DGTM	3 000
Entretien et réparation	28 317		
Assurance	1 500	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		CTG	150 000
		CTG (CALPAE)	70 000
62 - Autres services extérieurs	113 298	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	42 491		
Publicité, publication	31 233		
Déplacements, missions	34 574	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	5 000	CACL	60 000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	464 777	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	155 342
Rémunération des personnels	424 521	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	40 256	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	20 000	75 - Autres produits de gestion courante	15 000
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	15 000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES	653 342	TOTAL DES PRODUITS	653 342
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	96 156	871 - Prestations en nature	96 156
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	96 156	TOTAL	96 156

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Remplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projet

Projet supplémentaire -
demande multi-projets

Suppression d'un projet -
demande multi-projets

Votre demande est adressée à la politique de la ville ? oui

Intitulé :

L'Ecole de la 2ème Chance de Guyane (E2C Guyane).

Objectifs :

- Proposer une offre de formation individualisée, modulaire et sécurisé à toute personne cherchant à s'insérer sur le marché du travail, quel que soit son lieu de résidence. - Offrir un accompagnement social, pédagogique et/ou logistique nécessaire à la mise en œuvre de son projet professionnel. - Favoriser la mutualisation et la coordination des moyens humains et matériels des opérateurs de formation en présence sur le territoire. - Compenser les déficits d'offre de formation / projets pédagogiques innovants

Description :

L'E2C a pour objet, avec la participation des milieux économiques et éducatifs, d'accueillir de jeunes adultes, sortis sans diplôme des systèmes d'enseignement traditionnels, confrontés à des difficultés sociales et humaines marquées en vue de les aider à déterminer un projet professionnel et personnel, à réaliser un parcours de formation adapté en vue de la maîtrise des savoirs de base et à s'insérer durablement dans l'emploi ; l'association porteuse se propose d'atteindre ses objectifs en mettant en œuvre les principes et la charte de fonctionnement définis par le réseau France des écoles de la deuxième chance "E2C" auquel elle adhère. L'alternance étant au cœur du dispositif, les E2C élaborent avec le jeune des parcours adaptés aux tissus socio-économique. Aussi, leur engagement dans le dispositif constitue une des clés de réussite des écoles en participant à la construction du projet professionnel du jeune avec les équipes pédagogique.

Pour les évolutions de notre programmation annuelle et des axes de développement que nous proposons, notre offre pédagogique déclinera :

- 1 projet annuel d'action visant la promotion du territoire avec l'OTC et BON TI KOTE,
- des actions annuels liées à la parentalité avec les partenaires AGAPE, Maison des ados et le Planning familial,
- La gestion et l'animation d'une recyclerie de vêtements et accessoires "la Caverne de YANA",
- La gestion et l'animation d'un jardin créole,
- La gestion du fonctionnement général de l'E2C.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

Le profil requis pour pouvoir intégrer une des Écoles de la 2e Chance du Réseau E2C France : • Être volontaire pour s'engager dans un parcours long (en moyenne 6 mois) ; • Être âgé de 18 à 25 ans, sans emploi, sans qualification ni diplôme et ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an ; • Être de nationalité française ou étrangère en situation régulière.

Cependant, certains critères d'entrée permettront d'assurer la cohérence du système pédagogique et sont la base du partenariat avec les correspondants : • Avoir quitté le système de formation initiale depuis plus d'un an, sauf accord de la Région, • Etre repéré comme public éloigné du milieu économique et professionnel, • Etre sorti d'un dispositif d'insertion depuis plus de 3 mois, sauf décision locale, notamment lorsque le dispositif n'était pas adapté à la problématique, • Les jeunes ayant connu des contraintes (délinquances, drogue...) pourront intégrer la formation à condition d'avoir entamé une démarche d'aide à l'accompagnement avec des structures ayant compétence pour traiter des problèmes ne relevant pas du dispositif pédagogique, • Accepter que l'entrée soit suivie d'une évaluation, d'une visite médicale éventuelle destinée à évaluer les incompatibilités.

Un point de vigilance sera apporté au renforcement de l'accueil des jeunes issus des quartiers politiques de la ville. Au regard de l'intérêt que ces derniers présentent.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

CACL

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Matériels : bâtiment équipé / véhicules de service

Humains : 9 professionnels et équipe de bénévoles

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	4	4
Salarié		
dont en CDI	9	9
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

 oui non Si oui, combien (en ETPT) :4

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 1 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

- Mobilisation des dispositifs d'insertion et de recours aux services civiques
- Déploiement des projets pédagogiques
- Communication via les réseaux sociaux
- Nombre de jeunes accueillis
- Nombre de partenaires associés
- Nombre d'entreprises accueillantes
- Nombre de sorties positives

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

6. Budget⁵ du projet

Année 2021. ou exercice du 01/12/21..... au 31/12/21.....

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	25 450	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	15 450	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	10 000	74 - Subventions d'exploitation²	638 342
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	29 817	ETAT DGCOP	200 000
Locations		DGTM	3 000
Entretien et réparation	28 317		
Assurance	1 500	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		CTG	150 000
		CTG (CALPAE)	70 000
62 - Autres services extérieurs	113 298	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	42 491		
Publicité, publication	31 233		
Déplacements, missions	34 574	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	5 000	CACL	60 000
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	464 777	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	155 342
Rémunération des personnels	424 521	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	40 256	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante	20 000	75 - Autres produits de gestion courante	15 000
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	15 000
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	653 342	TOTAL DES PRODUITS	653 342
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	96 156	871 - Prestations en nature	96 156
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	96 156	TOTAL	96 156

La subvention sollicitée de.....60000€⁶, objet de la présente demande représente9,00%⁶ du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) M. Keïta STEPHENSON
représentant(e) légal(e) de l'association RÉAGIR

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la [Charte des engagements réciproques](#) conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :
..... 600000 € au titre de l'année ou exercice 20.21
..... 600000 € au titre de l'année ou exercice 20.22
..... 600000 € au titre de l'année ou exercice 20.23
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 26/11/2021..... à CAYENNE.....

Signature



E2C Guyane - Association RéAGIR
23 Boulevard de la République
97300 CAYENNE
Siret : 830 769 287 00012 - APE : 9499Z
0594 40 50 00 - contact@e2cguyane.fr
www.e2cguyane.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

7 bis. Informations annexes

Relatives aux subventions déjà perçues dans le cadre de la réglementation européenne relative aux aides d'Etat.

Si, et seulement si, l'association a déjà perçu au cours des trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) des subventions au titre d'un texte relevant de la réglementation européenne des aides d'Etat (de type : "Décision Almunia", "Règlement de *minimis*", "Régime d'aide pris sur la base du RGEC"...) renseigner le tableau ci-dessous :

Date de signature de l'acte d'attribution de la subvention (arrêté, convention)	Année(s) pour laquelle/ lesquelles la subvention a été attribuée	"Décision" européenne, "Règlement" ou "régime d'aide", européen à laquelle ou auquel il est fait référence, le cas échéant, sur l'acte d'attribution de la subvention	Autorité publique ayant accordé la subvention	Montant

Pour plus d'informations sur la manière de remplir ce tableau, se reporter à la notice.